
Séance du 21 janvier 2005

OBJET : Travaux de grosses réparation sur l'église partie II : gros œuvre.

L'an deux mille cinq et le 21 janvier à 21H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, DISCAZEUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, LOPEZ Manuel, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

EXCUSEES : COT Mélanie ,

Monsieur DISCAZEUX Philippe a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération prise 19 mars 2004 décidant de la réalisation de travaux de grosse réparation sur l'église, conformément au projet établi par le cabinet d'architecture SABATA.

Il présente les propositions des entreprises ayant soumissionné pour ces travaux : **Gros œuvre : Façade du clocher et évacuations pluviales** 6 devis sont proposés

FONTEZ CHRISTIAN (avec pluviales)
ALB SERVICES (sans pluviales)
GRÉGORIS. (avec pluviales)
MOUGNIBAS (avec pluviales)
La SARL SUD-OUEST DEVELOPPEMENT. (façade uniquement)
CABANAC HERVE (pluviales uniquement)

A l'unanimité des présents, les offres de
SARL SUD-OUEST DEVELOPPEMENT: façade église,
et **CABANAC HERVE : évacuations pluviales**
sont déclarées mieux disantes et retenues pour ces opérations.

Travaux	HT	TVA	TOTAL
Façade église et évacuations pluviales	17 558.52 €	3 441.48 €	21 000. 00 €
Evacuations pluviales	1 525.00 €	298.90 €	1 823. 90 €
Total	19 083.52 €	3 740.38 €	22 823. 90 €

Coût total gros œuvre 22 823.90 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés.
- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible,
- d'inscrire la dépense au budget 2005 au titre de l'opération « travaux de grosse réparation sur l'église. partie II
- d'autoriser le Maire à engager toutes actions et à signer tous documents que nécessaire pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération
certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 04//02/2005

Le Maire, P.BEDEL